



**HAL**  
open science

# La recherche sur le passé : entreprise culturelle ou instrument politique ? Du projet augustéen à Caligula

Clément Chillet

## ► To cite this version:

Clément Chillet. La recherche sur le passé : entreprise culturelle ou instrument politique ? Du projet augustéen à Caligula. M. Aberson, M.-C. Biella, M. Di Fazio, P. Sánchez et M. Wullschleger (dir.). *Nos sumus Romani qui fuimus ante.. Memory of Ancient Italy*, 6, Peter Lang, pp.215-230, 2020, Études genevoises sur l'Antiquité, 9783034328890. <halshs-02000052>

**HAL Id: halshs-02000052**

**<https://shs.hal.science/halshs-02000052v1>**

Submitted on 30 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**EGeA**

VOL.6

MICHEL ABERSON, MARIA CRISTINA BIELLA,  
MASSIMILIANO DI FAZIO,  
MANUELA WULLSCHLEGER (eds)

***NOS SUMUS ROMANI  
QUI FUIMUS ANTE...***  
**MEMORY OF  
ANCIENT ITALY**



PETER LANG



In 2011 Michel Abersson, Maria Cristina Biella, Massimiliano Di Fazio and Manuela Wullschleger (two Italians and two Swiss, two archaeologists and two historians of antiquity) met in Geneva at the Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique and decided to undertake a challenging project together: to organize three conferences on the peoples of central Italy, taking into consideration the key milestones in their history, from their independence, through their relations with Rome and ending with the (re)construction of their identities within the Roman world.

Underpinning the project, which immediately found the support of many colleagues and institutions, was the idea of bringing historians, archaeologists, linguists and specialists of Latin literature together to collaboratively create a comprehensive picture of these significantly multifaceted and sometimes even conflicting topics.

The present volume is the outcome of the third conference of the series *E pluri-bus unum? Italy from the Pre-Roman fragmentation to the Augustan Unity*, held at the University of Oxford in October 2016; it deals with the specific moments of conscious rediscovery of conquered peoples' contribution to Roman culture from the late Republic and during the Empire. These influences can be recognized particularly during the Late Republic and Augustan period, and the final outcome is the formation of a connective tissue, which can be described as the cement of the "unaccomplished identity" of ancient Italy.

The volume investigates the issue from different perspectives in order to avoid the adoption of a Romanocentric perspective.

***NOS SUMUS ROMANI QUI FUIMUS ANTE...***  
**MEMORY OF ANCIENT ITALY**

# EGeA

VOL. 6

**Direction :** Lorenz E. Baumer, Philippe Collombert

**Comité scientifique :** Michel Aberson (Universités de Lausanne et de Genève), Miroslav Novak (Universität Bern), Joachim Quack (Universität Heidelberg), François Queyrel (EPHE, Paris)



**Comité scientifique du projet «E pluribus unum ? L'Italie, de la diversité pré-romaine à l'unité augustéenne» :**

Michel Aberson (Université de Lausanne, Université de Genève), Lorenz Baumer (Université de Genève), Maria Cristina Biella (Sapienza Università di Roma), Edward Bispham (University of Oxford), Tim Cornell (University of Manchester), Massimiliano Di Fazio (Università di Pavia), Maurizio Harari (Università di Pavia), Damien Nelis (Université de Genève), Nicholas Purcell (University of Oxford), Christoph Riedweg (Universität Zürich, ancien directeur de l'Institut Suisse de Rome), Pierre Sánchez (Université de Genève), Federico Santangelo (University of Newcastle), Christopher Smith (University of St-Andrews), Michel Tarpin (Université Grenoble-Alpes), Rudolf Wachter (Université de Lausanne, Universität Basel), Manuela Wullschleger (Université de Genève).

MICHEL ABERSON, MARIA CRISTINA  
BIELLA, MASSIMILIANO DI FAZIO,  
MANUELA WULLSCHLEGER (eds)

***NOS SUMUS ROMANI QUI  
FUIMUS ANTE...***  
**MEMORY OF ANCIENT  
ITALY**



Bern · Berlin · Bruxelles · New York · Oxford · Wien

**Information bibliographique publiée par «Die Deutsche Nationalbibliothek»**  
«Die Deutsche Nationalbibliothek» répertorie cette publication dans la «Deutsche Nationalbibliografie»; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur Internet sous <http://dnb.d-nb.de>.

Nous remercions les institutions, les fondations et les associations qui ont soutenu le colloque et/ou la publication de ce volume :



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES  
Département des sciences  
de l'Antiquité



**Universität  
Basel**

Universität Basel, Altertumswissenschaften  
Historisch-vergleichende Sprachwissenschaft



Il volume è pubblicato anche grazie al contributo finanziario messo a disposizione della generosa intelligenza del dr. Cesare Oddicini, alunno dell'Università di Pavia.



**UNIVERSITY OF  
OXFORD**



**UNIVERSITÀ DI PAVIA**  
Dipartimento di  
Studi Umanistici

ISSN 2296-8628 • ISBN 978-3-0343-2889-0 (Print)  
E-ISBN 978-3-0343-3913-1 (E-PDF) • E-ISBN 978-3-0343-3914-8 (EPUB)  
E-ISBN 978-3-0343-3915-5 (MOBI) • DOI 10.3726/b16234

Cette publication a fait l'objet d'une évaluation par les pairs.

© Peter Lang SA  
Editions scientifiques internationales  
Berne 2020  
Tous droits réservés.

Cette publication est protégée dans sa totalité par copyright.  
Toute utilisation en dehors des strictes limites de la loi  
sur le copyright est interdite et punissable sans le consentement  
explicite de la maison d'édition. Ceci s'applique en particulier pour  
les reproductions, traductions, microfilms, ainsi que le stockage  
et le traitement sous forme électronique.

Printed in Germany

[www.peterlang.com](http://www.peterlang.com)

## Table of Contents

MICHEL ABERSON, MARIA CRISTINA BIELLA, MASSIMILIANO DI FAZIO, MANUELA WULLSCHLEGER Premessa	7
CHRISTOPHER SMITH The Augustan Invention of Italy Reconsidered	11
EDWARD BISPHAM The <i>Regiones</i> of Italy: between Republic and Principate	23
FEDERICO SANTANGELO Patterns of Advancement, Demotion, and Frustration in Late Republican Italy	53
WILL BROADHEAD New Citizens in the Late Republican Army: from Ethnic Contingents to the Professional Legion	67
ROBERTO FIORI Roman Law and the Laws of the Italian Peoples: Relations and Influences	83
EUGENIO POLITO Etruscan and Italic Memories through Images in the Late Republic and Early Empire	95
RUDOLF WACHTER The Making of Latin in the Midst of the Other Languages of Italy in the Late Republic	109
ERIC ORLIN <i>Mos et Ritus Sacrorum</i> : Religion in the Construction of Augustan Italy	119
BERNARD MINEO Reflets hellénistiques sur l'Étrurie livienne?	129
SERGIO CASALI Evander and the Invention of the Prehistory of Latium in Virgil's <i>Aeneid</i>	145
MATHILDE SIMON Les peuples de l'Italie au miroir de la géographie augustéenne	169
VALENTINA ARENA Varro and Italy: the <i>de Lingua Latina</i> and the Gauls	183

GARY D. FARNEY	
Italian Identity and the Western Provinces: Roman Emperors and Italian Origins	201
CLÉMENT CHILLET	
La recherche sur le passé : entreprise culturelle ou instrument politique ? Du projet augustéen à Caligula	215
ANDREW GALLIA	
Italian Heritage and the Shifting Frontiers of <i>Romanitas</i> , from Claudius to Trajan	231

CLÉMENT CHILLET

## La recherche sur le passé : entreprise culturelle ou instrument politique ? Du projet augustéen à Caligula\*

Le thème central que ce volume cherche à interroger est celui de la mémoire de l'ancienne Italie, et de la manière dont elle fut utilisée, au moment particulier où l'intégralité de cette Italie était devenue romaine aussi bien sur le plan militaire (c'est à dire après la conquête) que sur le plan juridique : la première définition du *nos sumus Romani*, celle sur laquelle, après plusieurs décennies de discussion sur la romanisation, tout le monde s'accorde, se place sur le plan du droit<sup>1</sup>. Ce processus du *Romani fimus*, pour paraphraser le titre du volume, se manifeste par l'alignement du statut personnel des Italiens sur celui des Romains grâce à l'octroi massif de la citoyenneté romaine à tous les Italiens. Cette entreprise, commencée à la Guerre sociale progressa lentement au cours du I<sup>er</sup> siècle a. C. et ne s'acheva vraiment qu'à l'époque augustéenne. C'est précisément cette première borne chronologique que nous prendrons dans ce travail pour étudier les modalités de la recherche sur le passé italique de ces *Romani* – de fraîche date ou de plus ancienne extraction –, c'est à

dire encore pour tenter de saisir les modalités de ce travail mémoriel qui renvoyait à l'Antiquité italique d'une partie de Rome et de ses citoyens.

Le règne d'Auguste fut marqué par une formidable production de discours sur le passé qui renouvelèrent profondément l'image que les Romains avaient de leurs propres origines, ancrant dans la mémoire collective des versions de l'histoire de Rome auxquelles était donnée une sorte d'aval officiel, produisant ce que l'on a coutume d'appeler rapidement « l'idéologie augustéenne »<sup>2</sup>. Cette « idéologie augustéenne » constituait en premier lieu un discours sur le Principat mais englobait aussi toute l'histoire de Rome depuis ses origines, comme le montre bien le projet du forum d'Auguste, et, à ce titre, touchait nécessairement le problème de son passé italique. C'est à ce titre que l'on peut parler de « projet augustéen » au sujet de la construction d'une mémoire sur le passé italique, car ce discours augustéen s'inscrivait dans une démarche discursive globale, imposée d'en haut

\* Cet article est issu de travaux menés en tant que membre de l'École française de Rome. Ces travaux s'intègrent dans une synthèse plus générale en préparation sur l'expression de l'identité étrusque au premier siècle avant notre ère.

1 La locution *Romanus fieri* ne désigne en latin rien d'autre que le fait de recevoir la citoyenneté romaine.  
2 Un des exemples les plus frappants est celui de l'*Énéide* qui accorde une grande publicité à une version du mythe ethnologique qui était loin d'être dominante en Italie à cette époque : ranger les Étrusques

derrière Énée est une singulière redistribution de la « géopolitique italienne » à l'arrivée d'Énée sur le territoire. Seul Mézence, par trop marqué comme un opposant au héros troyen reste irréductiblement, mais seul parmi les Étrusques, dans le camp des adversaires. Bien évidemment, il est exclu de faire de l'*Énéide* une « épopée nationale » ou une commande officielle ; le débat sur la part de liberté des poètes augustéens a clairement mis en défaut l'idée d'une propagande commandée par le pouvoir : voir LE DOZE 2014, première partie, « la théorie de l'instrumentalisation

par le pouvoir politique, qui trouva des relais parmi les élites intellectuelles et culturelles<sup>3</sup>. Cette partie de l'histoire culturelle du règne d'Auguste est aujourd'hui assez bien connue. Aussi, l'étude de l'utilisation du passé italique à l'époque augustéenne ne devient véritablement intéressante que si l'on se penche sur les répondants de ce discours, sur ses relais, fidèles ou déformants, au niveau plus individuel : ce niveau d'analyse permet de comprendre comment se transforme la mémoire collective, comment la mémoire individuelle, qui ne peut pas exister sans se rattacher à cette mémoire collective, s'appuie sur elle et, en même temps, la nourrit et la modifie. C'est au niveau de ces interactions entre le particulier et le collectif, entre la production du discours officiel et ses précédents, entre le discours officiel et ses relais dans le reste de la société, que nous voudrions essayer de nous placer. Ce sont ces multiples zones de contact qu'il faut étudier pour comprendre quelles furent les modalités et les finalités de l'utilisation du passé. La position privilégiée pour cela est l'exploitation, autant que

faire se peut, du micro-contexte des discours de l'identité produits par des individus utilisant des éléments du passé. Pour étudier la mémoire en train d'être pratiquée au sein d'un groupe social – à quelque niveau que ce soit, d'ailleurs –, il est nécessaire de se pencher, entre autres choses, sur les conditions de l'énonciation de ces actes de mémoire<sup>4</sup>.

Pour décrire ces phénomènes, nous nous appuyons sur les outils théoriques forgés par Jan Assmann<sup>5</sup> qui fait partie des chercheurs qui ont appuyé leurs travaux sur les analyses de Halbwachs<sup>6</sup> et les ont adaptées à leur période historique de recherche. Ces outils ont, depuis quelques années, suscité des discussions chez les historiens d'aires culturelles extérieures à celles, très particulières, qu'étudie le chercheur allemand, marquées par une grande importance de l'écrit qu'on ne retrouve pas pour toutes les zones de recherche dans l'Antiquité<sup>7</sup>. Ces outils en tout cas semblent les plus à même d'éclairer les fluctuations de la mémoire, le recours au passé, son utilisation et sa (re)construction dans une

---

des poètes par le pouvoir à l'épreuve des réalités romaines ». En revanche, d'autres discours furent clairement élaborés par le pouvoir : la galerie des grands hommes du forum d'Auguste, dont les *elogia* fixaient une partie de l'histoire des rapports de Rome et de l'Italie à date ancienne, constitue un autre témoignage de fixation d'un discours officiel, dans le sens que nous donnons à cet adjectif, de discours élaboré et diffusé par la puissance publique (PLIN., *Nat.*, 32, 13, va jusqu'à prétendre qu'Auguste lui-même rédigea les *elogia*). La copie de ces *elogia* dans d'autres cités (voir les copies d'*Arretium*) assurèrent la diffusion dans l'empire d'une certaine vision des temps anciens de la République et des rapports de la ville avec l'Italie, tandis que le décor végétal de l'*ara Pacis* fixait, pour ceux qui savaient le lire, les événements plus récents. Sur la réception des formes inventées par le forum d'Auguste, voir GOLDBECK 2015 ; pour la lecture des décors de l'*ara Pacis*, voir SAURON 2000.

- 3 La transformation du point de vue d'Horace sur un chapitre de l'histoire de Rome devenu central avec l'*Énéide*, à savoir la place de l'Étrurie, est à ce titre une excellente illustration. Voir *infra*.
- 4 C'est une des voies que propose Th. Späth dans une communication sur la « mémoire en actes » à Rome, pour dépasser les définitions conceptuelles dichotomiques utiles mais figées et artificielles

entre deux types de mémoires que divers chercheurs depuis Halbwachs ont opposés : pour reprendre les termes forgés par J. Assmann, l'opposition entre mémoire communicationnelle (qui fonctionne dans le cadre temporel de l'histoire orale et social du groupe des personnes qui en ont vécu l'expérience) et la mémoire culturelle (attachée aux temps de la fondation dont les faits sont rappelés pour orienter l'action présente) par exemple. Cette invitation du chercheur allemand insiste sur le fait que tout acte de mémoire culturelle passe nécessairement par l'actualisation du présent de la mémoire communicationnelle. Voir SPÄTH 2016. L'ouverture méthodologique se trouve p. 40.

- 5 En particulier, en français, dans : ASSMANN 2010.
- 6 HALBWACHS 1994 [1925] et 1997.
- 7 Les exemples grâce auxquels Assmann met en pratique la partie théorique de son ouvrage sont ceux de l'Égypte pharaonique, de la Mésopotamie et d'Israël. Th. Späth a tenté, dans une excellente synthèse sur tous les travaux de recherche issus des travaux de Halbwachs, de proposer un élargissement des perspectives ouvertes par J. Assmann, en insistant sur les spécificités de la situation romaine qui ne correspondent pas aux aires culturelles étudiées par Assmann et dans lesquelles la formation d'un « canon » textuel tient une importance capitale. SPÄTH 2016.

société donnée. De même, pour réfléchir sur la création d'identités ethniques, sous-jacentes aux questions mémorielles, nous nous appuyerons sur la vision interactionniste de Fr. Barth<sup>8</sup>, qui permet d'échapper aux visions au mieux bi-latérales de l'identité (lorsqu'on utilise le concept de métissage par exemple<sup>9</sup>) et qui semble donc être particulièrement bien adaptée au sujet de cet ouvrage consacré à ceux qui *Romani sunt* tout en ayant conscience que *ante fuerunt* autre chose.

La borne chronologique terminale du règne de Caligula ne traduit pas une attitude particulière de ce Prince à l'égard de l'usage du passé italique de Rome. Elle permet avant toute chose de clore l'étude avant le principat de Claude qui constitue un cas tout à fait particulier auquel un autre chapitre de cet ouvrage est consacré<sup>10</sup>. De fait, le moment claudien rompt avec les mouvements à l'œuvre depuis Auguste : les dynamiques mémorielles à l'œuvre sous le triumvirat et le début de l'Empire semblent arrivées à leur terme et le rapport au passé semble répondre à des logiques différentes. Sous certains aspects d'ailleurs, il faudrait se demander si le rapport au passé italique pratiqué par l'empereur Claude n'est pas déjà une entreprise (artificielle) de restauration, ou de perpétuation, d'un modèle augustéen de rapport au passé, d'un discours né sous Auguste, qui se trouvait alors en voie d'être oublié pour des raisons conjoncturelles et structurelles, et que Claude tenta de remettre au jour. Il y aurait alors dans l'action de l'« empereur étrusologue » une sorte de double recours au passé en quelque sorte : italique vu par Auguste.

Pour répondre aux exigences de méthode rappelées plus haut, nos analyses de la recherche antique entre Auguste et Caligula, s'appuieront sur des exemples émanant à la fois de discours qu'on peut qualifier d'officiels parce qu'ils

émanèrent d'une puissance publique et qu'ils furent émis dans la sphère publique à destination du plus grand nombre, mais aussi de discours qu'on peut qualifier, plus difficilement, de « privés » dans la mesure où ils atteignaient eux aussi un certain public dépassant la simple sphère familiale par exemple. Par discours privé, nous entendons un discours qui émane d'individus ou de groupes qui n'agissent pas en tant que puissance publique. Ces exemples d'appels au passé ethnique auront pour point commun d'utiliser le thème étrusque pour créer un discours de l'identité, que ce discours soit d'ordre mythologique, politique, iconographique ou linguistique. La sphère étrusque est en effet celle qui offre le plus de matière détaillée pour l'analyse. Car l'intérêt sera en effet de prendre en compte le microcontexte de production et de réception de ces discours pour comprendre comment un discours singulier s'articule à un discours mémoriel collectif et comment les deux évoluent, avant de tirer des conclusions générales sur l'usage du passé étrusque à l'époque prise en considération.

## I. Quatre exemples d'utilisation du passé étrusque

### 1. LE DECRETVM ETRVRIAE DE LA CITÉ DE SARDES (26 P. C.)

Parmi les quatre exemples, penchons-nous d'abord non pas sur le premier dans l'ordre de la chronologie, mais sur celui qui semble le plus riche d'analyse pour notre thème. Les événements qui ont conduit à l'utilisation du *decretum Etruriae* par la cité de Sardes sont bien connus. En 26 p. C., eurent lieu au Sénat de Rome

8 BARTH 1995.

9 La notion de métissage, qui semblait permettre de sortir des apories manifestes du concept d'acculturation pour saisir les phénomènes d'interférences culturelles, troque en réalité une conception unilatérale contre une conception bilatérale des rapports culturels : la « cohabitation » de deux cultures échoue à rendre compte de la situation des identités culturelles en

particulier dans l'Antiquité d'une part parce que cette vision est très largement héritée des études post-coloniales et de la notion d'État qui la sous-tend, d'autre part parce que les efforts conjoints des sciences sociales ont montré que l'identité ne pouvait qu'être plurielle.

10 Voir la contribution d'Andrew Gallia dans ce même volume.

des discussions pour savoir où serait construit le temple dédié à Tibère, Livie et au Sénat, promis en 24 p. C. par les cités de la province d'Asie<sup>11</sup>. Onze d'entre elles luttèrent et avancèrent chacune des arguments pour tenter d'obtenir l'honneur (et les avantages) d'abriter le temple de la religion civique impériale. La cité de Sardes produisit un *decretum Etruriae* rappelant la *consanguinitas* de Sardes et des Étrusques, en se fondant sur le mythe étiologique de la fraternité Lydus-Tyrrhenus, deux frères dont l'un resta en Lydie et l'autre émigra pour donner naissance au peuple étrusque. L'affaire finalement, ne tourna pas en faveur de Sardes qui se vit préférer Smyrne, laquelle plaida sa cause en rappelant sa loyauté à Rome et les services qu'elle lui avait rendus dans les périodes difficiles de son histoire en Orient. Cet épisode donne matière à analyse sur au moins trois plans, quant à l'utilisation du passé.

Le premier est purement factuel et demande d'élucider la réalité concrète de ce *decretum Etruriae* qui, semble-t-il, fut lu au Sénat. Il n'y a pas lieu de douter de son existence, ni même de le considérer comme un faux, car même si Sardes n'a finalement pas été choisie, Tacite aurait certainement précisé si les sénateurs avaient mis en cause l'authenticité du document produit. La désignation de ce décret est étonnante : parler d'un *decretum Etruriae* laisse supposer qu'une instance unique représentant les Étrusques, agissant en leur nom, ait émis ce décret. C'est sur cet argument que l'on s'est appuyé pour nier que le décret remonte à la période de « l'indépendance » de l'Étrurie, car on ne sait

pas que les alliances fluctuantes des cités aient produit ce genre de documents au nom des Étrusques<sup>12</sup>. Bien au contraire, il semble qu'on ait là la vision contemporaine des Romains de l'époque de Tibère à l'instar d'un Tite Live<sup>13</sup> par exemple, qui laissait imaginer qu'avait autrefois fonctionné un *concilium Etruriae*, ou bien, plus tard, à l'instar des Spurrinae qui purent écrire dans l'éloge d'un de leurs ancêtres que celui-ci mena une expédition navale *primus Etruscorum*<sup>14</sup>, en envisageant l'Étrurie comme un tout unifié. Les documents nous manquent pour affirmer que les Étrusques d'avant la conquête aient agi en nom commun. Aussi, on a supposé que ce *decretum* émanait du *concilium* restauré – sous Auguste donc – à titre artificiel, voire qu'il avait été rédigé pour la circonstance et promulgué sur demande de Sardes dans le contexte de la lutte pour l'obtention du temple<sup>15</sup>. Si c'était le cas, on aurait là un document important pour l'histoire de cette institution factice, folklorique (nous reviendrons sur la définition de ce terme) des *praetores Etruriae* qu'il faudrait alors dater de l'époque augustéenne et non pas claudienne<sup>16</sup>. La tournure *decretum Etruriae* et non pas *decretum Etruscorum* confirmerait cette hypothèse d'un décret récent<sup>17</sup>.

Si l'on penche au contraire pour une origine ancienne de ce décret, il faudrait privilégier l'hypothèse selon laquelle il fut émis par une cité donnée<sup>18</sup> et non pas par l'Étrurie entière ; ce serait alors la manière de la présenter de la part des citoyens de Sardes (ou, moins vraisemblablement, de Tacite) qui auraient simplement biaisé les

11 TAC., *Ann.*, 4, 15, 4 (promesse du temple) et TAC., *Ann.*, 4, 55–56 (pour le débat au sénat sur le choix de la ville).

12 Sur la question controversée de l'existence d'une ligue étrusque comprenant l'intégralité des cités d'Étrurie, le débat semble être aujourd'hui clos en faveur de l'inexistence de cette instance « fédérale » : voir un résumé des positions dans CAMPOREALE 1985 ou, plus récemment, BOURDIN 2012, p. 299–322, qui conclut dans ce sens, même si certains continuent à voir dans les douze peuples d'Étrurie une structure de type fédéral (AIGNER-FORESTI 2001).

13 Voir les analyses de BRIQUEL 1994 qui, en analysant les sources de Tite Live, qui émanent sans doute de

Licinius Macer, montre que sous la reconstruction livienne d'un *concilium* d'Étrurie, on peut repérer des structures multipartites fluctuantes qui relèvent plutôt d'un système d'alliances mouvantes que d'une fédération stable.

14 *AE*, 1951, 79, l. 5–6 et TORELLI 1975, p. 63.

15 BRIQUEL 1991, p. 106, n. 49.

16 LIOU 1969, p. 95–96 est partisan d'une datation claudienne. L'hypothèse augustéenne avait déjà été avancée par TORELLI 1971, p. 500.

17 Voir *infra* la discussion sur le toponyme/ethnonyme.

18 Pour la réappropriation, cité par cité, de la légende des origines lydiennes des Étrusques, voir BRIQUEL 1991.

données historiques à leur avantage dans le contexte de lutte pour l'obtention du temple. Cette hypothèse reste peu probable : d'une part parce que le rattachement à une seule cité aurait rendu l'argument diplomatique peu efficace dans le débat romain de 26 p. C., d'autre part parce que l'argumentaire même (la consanguinité) n'aurait pas pu eu d'effet s'il s'était agi de montrer le lien entre Sardes et une seule cité étrusque en particulier.

Deuxième élément de réflexion : si ce décret a bien été rédigé à l'époque du débat devant le Sénat de Rome, soit autour de 26 p. C., cela nous renseigne sur les modes de reconstruction du passé à l'époque augusto-tibérienne. Dominique Briquel, qui a étudié la généalogie des divers mythes ethnogénétiques du peuple étrusque, et en particulier la généalogie du mythe lydien qui nous intéresse ici, a proposé une lecture intéressante de la version utilisée par les habitants de Sardes. Selon lui, l'avatar du mythe tel qu'il est développé par Tacite et dont on peut supposer qu'il suit l'argument proposé par les habitants de Sardes, ne peut guère remonter plus haut qu'Auguste<sup>19</sup>. C'est en effet une version qui témoigne d'une généalogie appartenant à une tradition non varronienne (ce qui est le cas par exemple, dans le même arc chronologique, des paragraphes de Denys d'Halicarnasse consacrés à la question<sup>20</sup>). C'est aussi une version différente de celle de Strabon qui réserve une part aux traditions étrusques, en ménageant une place à Tarchon<sup>21</sup>. Une grande partie de la tradition en langue latine, qui accepte l'origine lydienne, accepte aussi la présence de Tarchon dans la légende ethno-généalogique, même si c'est au prix d'aménagements qui sont parfois artificiels (Tarchon fils ? frère ? parfois rien du tout, de Tyrrhenos<sup>22</sup>). Avec l'argumentaire de Sardes, qui

ne mobilise pas ces éléments, on aurait donc un récit tributaire uniquement d'une version romaine de l'histoire qui, d'ailleurs, mais cela est sans doute dû au sujet traité lors de la séance du Sénat, place en fait Rome, plus que l'Étrurie, au centre des débats.

Troisième et dernier élément qui donne à penser, enfin, à propos de ce décret : son utilisation à titre d'argument dans une séance officielle du sénat de Rome, destinée à choisir la cité de la province qui aura l'honneur d'élever un temple à l'empereur, sa mère et au Sénat, nous renseigne, d'une part, sur la force probatoire accordée au passé, sur son efficacité rhétorique et, d'autre part, sur les stratégies argumentatives utilisées dans les canaux officiels qui utilisent le passé. Et c'est là sans doute que cette histoire du décret d'Étrurie est la plus intéressante à deux titres.

D'abord, il convient de s'intéresser à l'argumentaire développé. J'ai étudié ailleurs<sup>23</sup> l'usage du thème de la consanguinité dans trois documents de trois époques différentes qui peuvent révéler dans une certaine mesure, un point de vue officiel : dans l'*Énéide*, dans ce décret de Sardes et dans le discours de Claude pour l'entrée au Sénat des Gaulois. Le thème de la *consanguinitas* est un thème qui a plus une valeur diplomatique que réellement mythologique. Mais son utilisation est assez rare dans les textes latins<sup>24</sup> Ce qui rend d'autant plus intéressante son apparition dans les trois textes cités, lesquels ont été rédigés dans un intervalle de temps assez réduit. Dans l'*Énéide*, ce thème apparaît dans la définition de l'*externus*, en particulier celui de l'*externus dux* que doit se donner l'Italie selon la prédiction d'un haruspice<sup>25</sup>. Deux définitions s'opposent alors de ce « chef étranger » qui doit devenir le mari de Lavinia, fille de Latinus. Celle, généalogique,

19 BRIQUEL 1991, p. 107–109, avec une hypothétique origine chez Verrius Flaccus.

20 BRIQUEL 1984, p. 467–468 et 1991, p. 108–109.

21 BRIQUEL 1991, p. 109–111, p. 155–158 et p. 173–175.

22 BRIQUEL 1991, p. 108 et n. 133.

23 CHILLET 2017.

24 Le recours à la *consanguinitas* est beaucoup moins fréquent chez les Romains que ne l'est le recours à la συγγενεία dans le monde grec (voir GIARDINA 1997, p. 69). Voir par exemple les travaux de S. Elwyn, qui

cherche à montrer que le recours à la parenté dans le monde diplomatique romain est un emprunt à des pratiques grecques et, en général, répond à des initiatives diplomatiques non romaines : ELWYN 1993. Même si l'argumentation peut ne pas toujours convaincre, il n'en reste pas moins que les exemples recensés montrent combien est rare à Rome le recours à ce procédé diplomatique. Voir aussi BATTISTONI 2009.

25 VERG., *Aen.*, 8, 499–503.

d'Évandré et de Latinus<sup>26</sup> pour lesquels l'*externus* est celui qui n'a pas de lien de sang donc celui qui n'est pas *consanguineus*, et celle, toute politique, d'Amata<sup>27</sup> pour qui l'*externus* est celui qui ne dépend pas politiquement de la même entité, mais qui peut très bien être par ailleurs *consanguineus*. La version qui triomphe dans l'*Énéide* est la première, puisque c'est finalement Énée (étranger de sang) et non pas Turnus (du même sang, mais qui ne dépend pas du royaume de Latinus) qui épouse Lavinia et fait figure d'*externus dux*.

Chronologiquement postérieur à notre texte se trouve le discours prononcé par Claude au Sénat de Rome pour demander que les notables des Trois Gaules puissent être admis dans cette assemblée, tel qu'il nous est transmis par la Table Claudienne et par la reconstitution qu'en propose Tacite<sup>28</sup>. Le thème de l'*externus* et celui de la *consanguinitas* sont aussi utilisés. Cette fois-ci, l'opinion ethnique, généalogique, est utilisée par le Sénat, tandis que l'empereur Claude, pour soutenir l'ouverture du Sénat aux Gaulois soutient la version « politique » de la définition de l'*externus*.

Qu'en est-il de notre texte qui se situe, dans sa création sans doute, et dans son utilisation certainement, entre les deux ? Quel usage du passé généalogique fait-il ?

Ici, c'est le Sénat qui est à la manœuvre : Tibère ne fait qu'assister aux séances ou du moins, on ne sait pas quelle est son opinion. L'argument de Sardes, fondé sur la *consanguinitas*, est balayé, comme l'était celui d'Illion qui avait appuyé sa demande en exhibant son titre de *parens Romae*<sup>29</sup>. Les arguments pris en compte pour donner la victoire à Smyrne sont ceux que nous avons appelés « politiques » : la fidélité à Rome, l'aide apportée dans les périodes difficiles. . . Les sénateurs, en la matière, ont utilisé un argumentaire à l'exact opposé de celui qu'ils utilisèrent quelques années plus tard pour écarter la majorité des Gaulois : sous Claude, les arguments politiques, qui étaient tout ce que les Gaulois pouvaient apporter à leur crédit,

ne comptèrent pas et les sénateurs n'accordèrent une exception que pour les Éduens, qui purent se targuer d'une bien problématique *consanguinitas* avec les Romains. Sous Tibère, dans l'affaire de Sardes, la vision du Sénat se rapproche encore de celle, augustéenne, portée par l'*Énéide* : la *consanguinitas* est une affaire italienne, et ne concerne pas les peuples externes à cette entité géographique. De l'Asie venait justement Énée qui faisait figure d'*externus dux*.

Ensuite, second point de commentaire au sujet de l'utilisation polémique du passé italique par Rome dans ce décret : si le projet augustéen, nous allons y revenir, avait été de valoriser les identités italiennes dans leur singularité et en tout cas dans leurs différences avec Rome, pour intégrer les différents peuples à un projet politique commun, la décision du Sénat de ne pas prendre en compte la *consanguinitas* alléguée par Sardes montre à l'évidence que cette démarche était, sous Tibère, dépassée. Il n'était politiquement plus possible à Rome d'accorder un privilège à une cité de province en se fondant sur des liens avec un seul peuple de la mosaïque italienne<sup>30</sup>. Le Sénat de Rome n'avait plus besoin de valoriser une de ces identités particulières qui formaient l'Italie pour bâtir la politique de l'Empire. Le revirement, à l'époque claudienne, sur cette question et la crispation des sénateurs devant l'ouverture proposée par l'empereur n'en sont que plus marquantes.

Ces quelques analyses rapides montrent la complexité des enjeux de l'utilisation du passé italique dans ce document.

## 2. LE DISCOURS IDENTITAIRE DE MÉCÈNE (ANNÉES 40 A. C.–8 A. C.)

Je me permets de résumer ici les travaux issus à la fois de ma thèse et d'un article publié sur les processus de la construction mémorielle de Mécène<sup>31</sup>. Privés de l'œuvre de Mécène, nous

26 VERG., *Aen.*, 7, 95–99 ; 8, 510–511.

27 VERG., *Aen.*, 7, 367–372.

28 CIL, XIII, 1668 = ILS, 212 à comparer avec TAC., *Ann.* 11, 23–25. Sur le sénatusconsulte issu de ce débat : BUONGIORNO 2010, n° A74.

29 TAC., *Ann.* 4, 55.

30 GIARDINA 1997, p. 27 et MAROTTA 2009, p. 54.

31 CHILLET 2016a et 2016b.

avons malgré tout quelques éléments qui nous permettent de remonter jusqu'au discours qui devait être celui tenu par celui-ci sur ses propres origines. Ce discours est synthétisé par la formule que des générations d'écoliers, depuis l'Antiquité – si l'on en croit le nombre de grammairiens anciens qui ont utilisé et commenté cette phrase<sup>32</sup> – ont appris d'Horace : *Maecenas atavis edite regibus* vers initial des livres des Odes<sup>33</sup>, complété par le *Tyrrhena regum progenies* du même Horace<sup>34</sup>, ou bien le *Maecenas eques de Etrusco sanguine regum* de Properce<sup>35</sup>. Si effectivement ces sources ne remontent pas à Mécène lui-même, elles ne peuvent pas moins être considérées comme des éléments assurés pour fonder notre connaissance du discours de Mécène sur lui-même : la présence du thème royal et étrusque chez Horace, alors même que le poète semble avoir eu tendance à dévaloriser l'alliance de ces deux éléments, de même que son caractère central chez Properce, dans les élégies à Mécène, et surtout dans une lettre d'Auguste rapportée par Macrobre en attestent. Ces éléments permettent de dire que ce discours identitaire faisant intervenir une ou plutôt la royauté étrusque avait cours dans l'entourage de Mécène sans doute à son initiative. Ce discours sur soi devait être reçu non seulement par son entourage proche (le groupe des poètes, la famille impériale), mais aussi certainement dans un cercle plus vaste qui devait s'élargir jusque dans Rome. Ce discours identitaire, en revanche, ne franchit pas la barrière chronologique de la mort de Mécène et semble disparaître avec lui. Chez Velleius Paterculus, l'ascendance étrusque n'est plus mentionnée<sup>36</sup>; si le thème revient ensuite chez Martial<sup>37</sup>, c'est en grande partie parce que le poète flavien décalque Horace.

Ce discours identitaire n'a à première vue rien de très original : se rattacher à une fonction

prestigieuse et au lieu des origines (au moins supposées) de la famille n'a rien pour étonner à la fin de la République<sup>38</sup>. Cependant, à y regarder de plus près, on est bien en peine de recomposer cette généalogie, et son rattachement géographique lui-même doit être critiqué. Le but des généalogies fictives de la fin de la République était d'établir précisément un lignage reconnaissable qui descendait d'un individu bien déterminé (mythologique ou non). Cet individu était rejoint ensuite par une généalogie bien enregistrée, intervenant après les inévitables « âges obscurs », ou *floating gap* comme on voudra les nommer<sup>39</sup>, qui font tampon, dans le système mémoriel, entre les temps premiers, bien décrits par le discours, et la mémoire historique qui enregistre sur une durée plus ou moins longue des événements chronologiquement situés. Pour Mécène, on ne peut rien repérer de tel : si nous n'avions Tacite et Auguste<sup>40</sup>, nous ne pourrions rattacher Mécène au *nomen* Cilnius, dont on peut supposer avec vraisemblance qu'il s'agit du *nomen* de sa mère, et, par ce *nomen*, rattacher Mécène à *Arretium*. Élément capital pour notre réflexion sur l'usage du passé italique, le rattachement géographique est mis en œuvre selon des modalités originales et problématiques chez Mécène.

Les légendes généalogiques de la fin de la République rattachent en effet les familles à une cité avant tout. Le rattachement ethnique, ou régional n'étant que secondaire, et compris en quelque sorte dans le nom de la cité. Or, Mécène, lui, n'est jamais présenté que comme un Étrusque. Silius Italicus peut servir de preuve à cette singularité du discours. Alors que le poète épique de l'époque flavienne se fait fort de peupler ses guerres puniques d'ancêtres de tous

32 Voir : Caesius Bassus (grammairien d'époque néronienne) dans son traité de métrique, Augustin dans son *De musica*, M. Plotius Sacerdos dans ses *Artes grammaticae*, le pseudo Marcus Victorinus dans son traité de métrique, Diomède dans son *Ars grammatica*, Fortunatianus dans son étude des mètres d'Horace. . .

33 HOR., *Carm.*, 1, 1, 1.

34 HOR., *Carm.*, 3, 29, 1.

35 PROP. 3, 9, 1.

36 VELL. 2, 88.

37 MART. 12, 3, 2.

38 WISEMAN 1974 et WIKANDER 1993.

39 VANSINA 1985, p. 24. La différence qu'établit Assmann entre sa « mémoire communicationnelle » et sa « mémoire culturelle », se construit précisément autour de cette lacune dans la connaissance du passé entre les événements de mémoire d'homme partagés par un groupe (trois générations au maximum) et le temps des origines : ASSMANN 2010, p. 44–51.

40 TAC., *Ann.*, 6, 11, 2 et MACR., *Sat.*, 2, 4, 12.

les hommes en vue de la fin de la République et des premières décennies de l'Empire en respectant la généalogie que ces grandes familles se donnaient elles-mêmes, il semble arrêté par le discours généalogique de Mécène. Dans les *Punica*, il y a un Tullius, ancêtre de Cicéron, originaire d'*Arpinum*, évidemment<sup>41</sup>, il y a un Cilnius, né à *Arretium*<sup>42</sup> et il y a un Mécène. Ce Mécène est *Maecenas cui Maeonia uenerabile terra / et sceptris olim celebratum nomen Etruscis*, « Mécène qui porte un nom vénérable en terre méonienne et rendu célèbre jadis par le sceptre étrusque »<sup>43</sup>. En quelque sorte, « roi étrusque » et rien d'autre. Comment expliquer ce fait ? Soit les recherches antiquaires de Silius n'ont pas été très poussées et le poète épique se place dans l'entière dépendance littéraire des poètes augustéens, ce qui est possible, mais peu vraisemblable au vu des éléments historiques utilisés dans le reste de son œuvre. Soit, ce qui est plus plausible, Silius a buté sur un discours construit par Mécène sur son propre passé, comme un certain nombre des contemporains de Mécène ont dû buter sur cette prétention originale à être descendant de rois étrusques sans que l'on ne sache ni de quels rois, ni de quels Étrusques.

Pour pousser la réflexion plus loin encore : qu'est-ce donc que cette Étrurie à laquelle Mécène est rattaché ? L'adjectif employé par les poètes est *Etruscus*, et jamais *Tuscus*. Or, si l'on suit à nouveau les analyses de D. Briquel sur la question, il semble qu'à partir de Varron se créa, dans la recherche antiquaire dont toute la tradition historiographique de l'Empire descendit, une nuance lexicale qui différenciait *Etruria*, définissant la région, de *Tuscus*, qui en désignait les habitants (peut-être en se fondant sur l'étymologie de *thuein*<sup>44</sup>). *Etruria*, dont *Etruscus*

est issu renverrait dans le schéma varronien à la simple géographie et à une strate ancienne de l'histoire du peuple étrusque. Dans ce contexte, nos poètes, qui appliquent *Etruscus* à la royauté de Mécène, font porter à sa lignée une caractérisation géographique. Mais il est indéniable aussi que cette caractérisation est extérieure, pour ne pas dire romaine. Même si l'absence d'autonyme des Étrusques (puisqu'on doit repousser le fameux Rasenna de Denys<sup>45</sup>) et l'usage d'un hétéronyme ne signifient pas l'absence d'une identité ethnique propre revendiquée<sup>46</sup>, il faut noter que la caractérisation de Mécène rattaché à une entité régionale plus qu'ethnique, correspond à une manière plutôt romaine de se définir en se rattachant au passé italique. Quelques décennies plus tard, un Spurinna faisant graver l'éloge d'un ancêtre dont il proclame qu'il fut *primus Etruscorum* à mener une expédition navale en Sicile, un Auguste ou un Claude qui créent une ligue des douze peuples d'Étrurie dirigée par un préteur, ou, plus proche, un Tite-Live qui fait croire à l'existence d'un *concilium Etruriae*, ou encore la cité de Sardes qui produit un décret de la même Étrurie suivent tous le même mouvement<sup>47</sup>, celui d'une recomposition d'un passé qu'on pourrait qualifier, d'une certaine manière de « folklorique », c'est à dire relevant d'une *tradition inventée*. Chez Mécène, qui apparaît comme la première apparition chronologique de ce phénomène, il m'a semblé que l'on peut déceler, au-delà des raisons de fierté personnelle ou familiale, des raisons politiques. Dans le grand mouvement de revalorisation des identités ethniques locales décriées comme l'était celle de l'Étrurie à la fin de la République, mouvement de revalorisation censé donner à Auguste le soutien des Italiens qui se prêtèrent « volontairement »

41 SIL. 8, 404.

42 SIL. 7, 29.

43 SIL. 10, 39–41.

44 L'étymologie par θύειν se trouve chez Servius (SER. ad VERG. *Aen.*, 2, 781 et 8, 479) ; d'autres auteurs, restant dans la sphère religieuse, rattachent l'ethnonyme aux verbes de la même famille (DION. H., 1, 30, 3 ; FEST., p. 486–487 L ; ISID., *Orig.*, 9, 2, 86 et 14, 4, 20) ou au nom de l'encens (mêmes références chez Isidore

de Séville). Sur cette question, voir : BRIQUEL 1991, p. 104 n. 42 et p. 510.

45 DION. H., 1, 30, 3. RIX, 1984 avait écarté l'hypothèse d'un ethnonyme pour expliquer le Πασέννα de Denys. Voir l'ensemble du dossier dans DE SIMONE 1985, auquel il faut ajouter désormais une nouvelle attestation : COLONNA & PELLEGRINO 2002, p. 384–388 ; DE SIMONE 2004.

46 BOURDIN 2012, p. 721.

47 Pour les références, voir *supra* n. 11.

à la *coniuratio Italiae* de 32<sup>48</sup>, Mécène eut un rôle à jouer et ses discours identitaires étonnants entrèrent certainement dans cette stratégie.

### 3. LE CIPPE DES DARDANIENS DE TUNISIE (ANTE 27 A. C. ?)

Ce texte, trouvé près de *Thurburbo Maius* en plusieurs exemplaires, était gravé sur des cippes qui se présentent comme les bornes, écrites en alphabet et en langue étrusques, d'un domaine « des Dardaniens »<sup>49</sup>. Langue et alphabet étrusque ? Voire cependant, puisque l'un et l'autre ont posé problème. La langue, d'abord. Le vocable même de « Dardaniens » est un mot latin, le texte en porte plusieurs preuves : d'une part, l'absence de l'occlusive dentale sonore [d] en étrusque a dû être palliée dans la graphie par l'usage d'un petit signe diacritique placé sur la sourde [t] ; d'autre part le terme « Dardaniens » est fléchi dans le texte comme un mot latin<sup>50</sup>. L'alphabet, ensuite, est composite et ne donne pas prise facilement à la datation. Il est vrai que, les témoignages inscrits se raréfiant à cette époque, il est difficile de se fonder sur la graphie pour dater la gravure. Cependant, on a l'impression d'un alphabet composite qui répond à une démarche érudite, de conservation, voire de recombinaison

à partir de modèles qui ne sont plus pratiqués couramment, comme l'est l'inscription presque bilingue du *fulguriator* Cafatius de *Pisaurum* par exemple<sup>51</sup>. Après de nombreux débats de datation, il semble que les bornes soient à dater plutôt de l'époque augustéenne<sup>52</sup>.

Or, que nous apprennent ces textes ? D'une part que des individus, locuteurs de l'étrusque à un degré assez faible, vraisemblablement relevant de l'érudition, se décrivent comme « Dardaniens », ce qui n'a rien d'évident : cela signifie que des individus, se décrivant comme Étrusques grâce à l'usage d'une langue particulière, s'assimilaient à des Dardaniens, c'est à dire encore plus ou moins à des Troyens. Ne revenons pas sur cette ethno-généalogie qui existait en Italie, sans doute déjà chez les Étrusques (mais pas dans la tombe François) mais ne devint majoritaire que grâce à l'*Énéide*<sup>53</sup> qui, soulignons-le, ne fait pas des Étrusques des Troyens mais leur donne une origine géographique (non pas ethnique) commune. En effet Dardanus, précisément, est parti d'Étrurie pour aller fonder la Dardanienne Troie. Ce n'est qu'après son départ que les Étrusques se sont installés / sont apparus (?) sur la terre toscane. Cela signifie donc que ces individus installés en Afrique, vraisemblablement des colons, et peut-être même des colons militaires puisque *Thurburbo Maius* fut destinataire d'implantations viritanes<sup>54</sup>,

48 *RGDA*, 25.

49 HEURGON 1969 pour la première publication de ces cippes.

50 HEURGON, 1969, p. 543–544.

51 BENELLI 1998, p. 261, signale une discordance paléographique qui avait déjà attiré l'attention de J. Heurgon (HEURGON, 1969, p. 542) : les sigmas sont notés selon une graphie archaïque et certaine de la lettre qui correspond mal au reste de l'alphabet, d'origine plus septentrionale, dans lequel sont gravés les textes. Cet effet de graphie signale un usage travaillé et plus tout à fait spontané de la langue. Heurgon notait cependant les possibles faiblesses d'un tel argument : l'absence d'alphabets bien connus pour les II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles a. C. ne permet pas d'établir de comparaisons assurées. Heurgon rapprochait cependant déjà l'inscription des cippes de l'inscription bilingue datée de la fin du premier siècle a. C. mentionnant Cafatius et dans laquelle la graphie affecte un certain nombre d'archaïsmes et trahit une recherche de monumentalité certaine : *CIL*, I<sup>2</sup>, 2127 = XI,

6363 = *TLE*, 697. Sur cette inscription, voir, LEJEUNE, 1962 et HADAS-LEBEL, 2004, bilingue n° XXV.

52 PITTAU 1996, en part. p. 1666–1672 (entre la bataille de *Sentinum* et la première guerre punique, installations d'Étrusques à l'époque des traités étrusco-carthaginois) ; SORDI 1991 (103–100 a. C. : installation de vétérans étrusques de l'armée de Marius à la suite de la guerre de Jugurtha) ; HEURGON 1969 et MAGGIANI 1985, p. 31 (années 80 a.C. pendant la guerre civile entre *Mariani* et *syllaniens* : fuite d'Étrusques favorables à Marius ; c'est l'hypothèse la plus couramment admise) ; BENELLI 1998 [2001], 260–261 (époque augustéenne : installation de colons de manière viritane).

53 LYC., 1239–1245. Sur les lectures du mythe opposées à la version virgilienne, à l'époque même d'Auguste, notamment chez Denys d'Halicarnasse pour des raisons polémiques bien précises, voir SCUDERI 1978 ; SORDI 1989 ; MARTIN 1989.

54 Il semble, à suivre Jacques Gascou, que la titulature de la cité permette de conclure à des assignations viritanes de vétérans par César le Jeune, desquelles serait né un

avaient intégré ces légendes généalogiques au point d'en faire une marque descriptive pour ne pas dire identitaire.

Mais l'élément le plus curieux dans ces textes apparaît lorsqu'on se place au niveau de l'acte de langage et nous devons alors nous pencher sur leur micro-contexte. À quels objectifs répondaient la gravure de ces textes ? Normalement, l'usage d'une borne est d'être vue et lue pour servir de témoin d'une répartition pensée, juridique, de l'espace, se fondant sur le statut du sol. Or dans cette perspective le premier élément de curiosité qui surgit est l'usage de l'ethnique : sur une borne on donne le nom des individus propriétaires ou bénéficiaires du sol, pas le nom de leur groupe. Second élément : à quoi pouvait donc servir une borne écrite en étrusque dans l'environnement dans lequel ces cippes étaient placés ? Comment espérer que ces bornes aient pu remplir pleinement leur fonction de borne si, comme c'est vraisemblable, peu nombreux étaient ceux qui pouvaient les lire ? L'écriture publique sur la borne perd alors son usage premier qui est de donner des éléments concrets et immédiatement perceptibles sur la nature du terrain et l'identité des propriétaires que le cippe marque au sol. Les informations que porte ce texte sont tout autres, et de l'ordre du discours identitaire. Nous avons en effet des individus qui, tout en baignant dans un environnement culturel romain (qui était le même que celui auquel, par exemple, appartenait Virgile) choisirent de se rattacher à

une Étrurie à nouveau largement recomposée, mythologiquement, linguistiquement et graphiquement.

#### 4. L'URNE DE VOLUMNIUS VIOLENS (CA. 2 A. C.)

Dans une tombe de la famille des *velimna* à *Perusia*<sup>55</sup>, datée de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle a. C. et dont le mobilier forme un ensemble chronologiquement homogène (milieu-fin du III<sup>e</sup> siècle), a été retrouvée une urne d'un modèle totalement différent des autres urnes entreposées dans la tombe, portant deux inscriptions, l'une en latin et l'autre en étrusque, qui mentionnaient le nom du titulaire de l'urne : P. Volumnius Violens. L'urne a été datée de l'époque augustéenne du fait de son décor inspiré de celui de l'*ara Pacis* et de l'usage de la bilingue. La tombe des *velimna* est un cas manifeste de réutilisation d'une tombe après plusieurs décennies (ici plus d'un siècle), mais malgré cela, on constate un marquage étrusque flagrant : l'inscription utilise l'étrusque, d'un alphabet encore une fois composite ; elle indique, en latin, le nom de la mère, ce qui est un trait d'étrusquisme ; le modèle, quoique différent des urnes à kliné employées dans le mobilier du III<sup>e</sup>, se rapproche des urnes à double toit étrusque, et la grande porte représentée sur la façade antérieure du bâtiment rappelle le motif de la porte de l'au-delà, très présente dans l'iconographie funéraire

*pagus* au cœur de la cité pérégrine de *Thurburbo Maius*. Cf. GASCOU, 1988, « Y avait-il un *pagus* carthaginois à *Thurburbo Maius* ? », question à laquelle il apporte une réponse négative en vertu de l'hypothèse énoncée ci-dessus. La date de ces installations viritanes doit être fixée avant 27, puisque la cité porte le titre de *Julia* chez Pline (5, 4, 29).

55 La tombe a fait l'objet d'une première publication assez générale en 1856 (CONESTABILE 1856). Elle a été suivie d'une publication nouvelle en 1918 (ZALAPY 1918), puis plus complète en 1942 (VON GERKAN et MESSERSCHMIDT 1942). Voir aussi THIMME 1955. En dernier lieu sur cette tombe et ses urnes, voir HAYNES 2000, p. 379–382 et surtout CENCIAIOLI 2011. Pour la datation, A. von Gerkan et F. Messerschmidt, E. Zalapy (ZALAPY 1918, p. 253–271), Thimme

(THIMME 1955, p. 25 *sqq.*) et M. Cristofani, (CRISTOFANI 1985b, p. 217) penchent pour le tournant des II<sup>e</sup>–I<sup>er</sup> siècles a. C. pour la construction de la tombe. Toutefois E. Zalapy pense que le tombeau fut aménagé avec des urnes plus anciennes, provenant sans doute d'une tombe précédente : elle date les urnes du début du III<sup>e</sup> siècle. E. Benelli descend quelque peu la date des urnes à la fin du III<sup>e</sup> siècle (BENELLI 2007, p. 143), tandis que S. Sisani (SISANI 2011) fait remonter la tombe au début du III<sup>e</sup> siècle. L'inscription se trouve dans HADAS-LEBEL 2004, n° XXIII dans le catalogue des bilingues = BENELLI 1994, n° 7, p. 17–20 ; CIE, 3763 = TLE, 605 = ET, Pe., 1.313 = CIL, I<sup>2</sup>, 2037 = CIL, XI, 1963 = ILS, 7833. *pup velimna au cahatial // P. Volumnius A. f. Violens / Cafatia natus.*

étrusque, beaucoup plus en tout cas que dans l'iconographie funéraire romaine ; elle réutilise enfin une tombe d'une époque ancienne.

Quelles sont les modalités de mise en œuvre du discours historique fondé sur la culture étrusque, que porte l'urne de P. Volumnius Violens ? Contrairement à ce qui semblerait le plus évident, la bilingue de l'urne n'apparaît pas comme une tentative de traduction de l'étrusque vers le latin, qui serait le sens « normal » dans l'hypothèse d'une lente acculturation qui verrait la culture latine supplanter la culture et la mémoire étrusques. Bien au contraire, il semble qu'on soit là dans un mouvement inverse, que l'hypothèse assimilationniste qualifierait de « rétrograde ». On a déjà noté la difficulté de dater les écritures étrusques à date si avancée : la paléographie n'est donc pas un argument définitif, mais on peut de nouveau remarquer que la graphie est archaïsante et composite<sup>56</sup>, quoi que respectant les particularités graphiques de la région de *Perusia*, comme si, à l'instar des « Dardaniens » de *Thuburbo Maius*, il s'agissait d'une écriture calligraphiée, recopiée, sur un modèle ancien par un scribe qui ne maîtrisait pas la langue. Cependant, un autre argument apparaît comme plus probant. Le titulaire de l'urne se nomme en latin Publius, que l'étrusque rend par *pup*. Or le prénom *puplie* n'est pas d'origine étrusque et n'apparaît qu'à de très rares occasions dans l'épigraphie étrusque, toujours dans des contextes particuliers, et, à *Perusia*, jamais hors de cette inscription<sup>57</sup>. Autant dire que le prénom *puplie* n'existe pas en étrusque et que son emploi ne

repose que sur des emprunts<sup>58</sup>. L'acte de langue porté par la bilingue doit donc s'interpréter de la sorte : c'est le latin qui est la langue première du texte, l'inscription étrusque de l'urne de Violens n'étant que le résultat d'une traduction vers une langue cible qui n'est pas celle dans laquelle le texte a été conçu.

Sur cette base interprétative, il est possible de dire que la plastique de l'urne peut être pensée, elle aussi, comme une adaptation d'un décor romain à un modèle ressenti comme étrusque, celui de l'urne au toit à double pente. Loin d'être la preuve d'un lent affadissement de la culture étrusque qui tendrait « naturellement » vers une romanisation assimilatrice, voire une « auto-romanisation »<sup>59</sup> passive, l'urne de Violens témoigne au contraire de la construction d'une identité particulière, fondée sur la mémoire étrusque. Cette construction ne doit pas non plus se concevoir comme un « retour », une « crispation » ou une « persistance » d'un passé étrusque. Volumnius Violens est clairement un individu qui construit son identité en plusieurs éléments, en prenant en considération son entourage social, politique économique : c'est cette vision « interactionniste » de l'identité qui est celle de Fr. Barth.

Ainsi, ce recours au passé italique, c'est dans son micro-contexte, de nouveau, qu'il faut le lire. *Perusia* est une cité à l'histoire mouvementée bien connue. Siège d'un épisode militaire romano-romain plus que romano-étrusque en 41 a.C., la cité a été sévèrement punie par César le Jeune<sup>60</sup>. Même si les sources ne s'accordent pas sur la

56 MAGGIANI 2007, p. 406 et n. 20.

57 Voir HADAS-LEBEL, 2004, p. 153–159 : le prénom apparaît trois fois à *Clusium* mais uniquement dans un contexte servile et à date récente, une seule fois à *Volsinii*, au VI<sup>e</sup> siècle a. C., et enfin dans la bilingue de *Perusia*.

58 Ces emprunts intervinrent à deux moments selon J. Hadas-Lebel (*cit. n. préc.*) : à l'époque ancienne du « premier bilinguisme » (cas de *Volsinii*), et à l'époque récente comme c'est le cas des esclaves de *Clusium* et du Volumnius de *Perusia*. En se fondant sur le fait que dans les bilingues latino-étrusques le prénom de la partie romaine est, dans l'écrasante majorité des cas, choisi dans le répertoire traditionnel des prénoms

latins et donc différent du prénom étrusque, J. Hadas-Lebel suppose que l'adoption d'un prénom romain est une conséquence de la Guerre sociale qui aurait imposé des prénoms romains pour les nouveaux citoyens (HADAS-LEBEL, 2004, p. 156 et p. 364–365). Il s'agit toutefois plutôt d'un cas d'auto-romanisation car la persistance de l'emploi de prénoms locaux dans l'épigraphie de certaines zones non latinophones est attestée chez des citoyens, même après la Guerre sociale.

59 Sur ce phénomène, voir la synthèse de INGLEBERT (dir.), 2005, p. 426–427.

60 APP., *Civ.*, 5, 48–49 ; voir aussi DIO CASS., 48, 14, 3–6 ; VELL., 2, 74, 4 ; SEN., *Clem.*, 1, 11, 1 et SUET., *Aug.*, 15.

portée de cette punition et si elle fut sans doute moins sévère que certains ne le disent (on n'a pas de trace par exemple du grand incendie qui est censé l'avoir détruite), il est clair qu'une partie de sa classe politique fut exécutée et que la cité vit son territoire se réduire à celui de son centre urbain. Ce n'est qu'en 2 a. C. sans doute qu'elle fut « restituée » par un Auguste magnanime<sup>61</sup>. Elle changea alors d'institutions et fut dirigée non plus par des quattuorvirs mais par des duumvirs. Or, nous connaissons un P. Volumnius Violens, fils d'un Publius qui occupa les deux magistratures, soit respectivement de part et d'autre non pas de la destruction de la cité, mais au moins de sa restitution par Auguste. S'agissait-il du titulaire l'urne ? La rareté du *cognomen*, sans doute connoté comme étrusque, laisse au moins supposer qu'il appartenait à la même famille.

Si l'on résume, on a donc affaire à un individu dont le caractère romain est indéniable, qui fait assaut d'étrusquisme dans une cité étrusque rasée (si l'on suit certains auteurs, le caractère étrusque et rituel du châtement fut même accentué<sup>62</sup>) puis restituée par Auguste. Qu'il ait été généalogiquement – génétiquement – descendant des Velimna ou non, la présence d'un Volumnius Violens dans la tombe de *Perusia* est signe d'une volonté de renouer un lien avec le passé étrusque de la part d'un individu dont on peut supposer qu'il fit partie de l'élite politique de la cité, choisie par Auguste après la destruction de 41 a.C. (date de son quattuorvirat) et surtout au moment de la restauration (duumvirat). Une des interprétations, politique, serait de dire qu'en restaurant la ville, Auguste permettait le retour des coutumes ancestrales. Le rôle de Mécène ne fut pas différent. Le cas de Violens suggérerait par ailleurs que la continuité de la cité n'était pas rompue même si le traumatisme de Pérouse fut cependant long à effacer comme le montre Properce qui, en 29, érige Pérouse en symbole

des violences subies par l'Étrurie<sup>63</sup>. Volumnius Violens et son urne signifiaient discrètement que, malgré les événements, l'aristocratie municipale étrusque était toujours debout, et que, tout en ayant parfaitement intégré les cadres de la romanité, elle gardait fermement des traditions ou plutôt des codes identitaires qu'elle considérait comme les siens, même si elle les avait largement recomposés, en écho aux discours de l'idéologie des débuts du règne d'Auguste.

## II. Les modalités de l'usage du passé italique à l'époque augustéenne

Quels éléments généraux de conclusion pouvons-nous tirer de ces quatre exemples d'usage du passé étrusque, tirés des époques augustéenne et tibérienne ? En premier lieu, qu'il est impossible de parler d'un déclin définitif au début de l'Empire des manifestations identitaires ayant recours au passé étrusque, déclin qui serait la trace d'un effacement, au sein d'un discours italien, romain ou impérial, des identités locales. Impossible pour deux raisons au moins. L'une est évidente : le nombre des attestations de cet usage du passé étrusque plaide clairement contre l'idée d'un déclin. La seconde l'est moins. Il ne put pas y avoir de déclin parce qu'il n'existait pas de continuité. Autrement dit, il y eut reconstruction, parfois folklorique, d'un passé étrusque qui servait un discours présent : ce fut le cas, très clairement, de Mécène, de P. Volumnius Violens, et du décret de Sardes, mais aussi certainement des Dardaniens de Tunisie. Que ce discours présent ait eu une visée de politique, générale ou locale, ou qu'il ait pour but la simple expression d'une identité personnelle importe peu. C'est à des reconstructions du passé que l'on a affaire. Mais, sur ce point non plus, rien de très nouveau : tout usage du passé est une réécriture.

61 SISANI 2011 pour la datation autour de 2 a. C.

62 Voir *supra*, n. 60 : les textes de Dion et de Suétone rapportent une tradition, hostile à César le Jeune, qui transforme ces condamnations à mort en un rituel sanglant destiné aux mânes de César, lequel n'est pas

sans rappeler les sacrifices humains pratiqués par les Étrusques, tels que les décrit Tite-Live (HAACK 2006). Voir aussi BRIQUEL 2012.

63 PROP., 1, 22, 4–5.

Le point sur lequel les modalités d'usage du passé étrusque sont intéressantes est celui de la situation chronologique de ce dernier : souffrant d'une mauvaise réputation au cours du I<sup>er</sup> siècle a. C., l'Étrurie n'avait pas été un élément mobilisé par les aristocrates pour s'intégrer dans la romanité. Gary Farney a bien montré que, sur les monnaies, aucun aristocrate romain n'utilisa le thème étrusque pour vanter sa famille et ses origines<sup>64</sup>. Horace encore, au début de sa carrière, véhiculait une image assez négative de l'Étrurie avant de se rallier à la vision généralement acceptée sous Auguste lorsqu'il écrivit le *Chant séculaire*<sup>65</sup>. Cet exemple permet de mettre remarquablement bien en valeur les théories de Halbwachs développées par Jan Assmann pour expliquer le fonctionnement de la mémoire : quand existent des structures sociales qui peuvent servir de catalyseur ou tout simplement de support, le passé peut en quelque sorte se fixer et exister en tant que mémoire collective. Cette mémoire collective informe et est informée par les mémoires individuelles qui ne peuvent pas être envisagées hors du cadre de la collectivité<sup>66</sup>. Les individus, confrontés à des conditions sociales particulières plongent dans cette mémoire collective pour mettre en avant des traits d'auto-définition comme Fr. Barth l'a bien montré : les identités ne sont pas essentielles, mais elles dépendent du contexte immédiat<sup>67</sup>. L'identité est interactionniste : elle dépend de l'environnement dans lequel est plongé l'individu qui choisit de mettre en avant telle ou telle caractéristique. Nous avons là un moyen d'articuler mémoire collective et individuelle auquel les exemples que nous avons analysés donnent prise.

Cette théorie de la mémoire collective a aussi le mérite d'expliquer les périodes d'anti-mémoire, d'oubli pendant lesquels certains éléments du passé ne correspondent plus aux structures mentales de la société et ne trouvent

donc plus à s'exprimer ; sauf dans un contexte particulier, artificiel, celui du folklore. Nous avons défini le folklore comme une « tradition inventée ». J. Assmann, reprenant des définitions courantes en ethnologie et en sociologie, a aussi défini le folklore comme l'expression de « contre-identités », d'identités maintenues en périphérie par le système culturel dominant. Assmann écrit même : « Le folklore est une formation subculturelle propre à une région, qui est à la culture dominante ce qu'un langage dialectique est à la langue écrite »<sup>68</sup>. Cette définition du folklore comme une contre-identité ne paraît pas valable pour l'époque augustéenne où, précisément, le passé italique n'est pas mobilisé dans la volonté de s'opposer à une identité dominante qui serait romaine : c'est même le contraire que l'on perçoit dans le projet augustéen qui, dans un premier temps, cherche à fonder l'identité de Rome sur une l'Italie perçue comme une somme, un résumé, des identités ethniques qui lui pré-existent : il n'y a pas d'antagonisme entre les deux termes du *nos Romani qui ante fuimus*<sup>69</sup>...

Cependant, lorsqu'on se décale chronologiquement, dès la fin même du règne d'Auguste, la construction de cette identité italienne reste largement « inachevée » pour reprendre le titre de l'article fondateur d'A. Giardina<sup>70</sup>, parce qu'elle a été concurrencée, selon lui, par la création d'une idée impériale. Quoi qu'il en soit, il est vrai qu'à la fin du règne d'Auguste, le recours au passé, selon les modalités qui ont été celles de la fin de la période triumvirale, tend à faire du folklore une structure « morte », et on atteint alors le cas où la mémoire culturelle prend assez de « consistance pour entrer en contradiction avec la réalité sociale et politique du présent » et former un « souvenir contre-présent, des structures ana-chrones » pour reprendre les mots de Jan Assmann<sup>71</sup>. C'est précisément ce qui se produit à l'époque du décret de Sardes : le recours au passé étrusque ne fonctionne plus ; il n'a aucune

64 FARNEY 2007, p. 78–79.

65 BRIQUEL 1988 et 1993b et UDA 1990.

66 C'est la thèse de HALBWACHS 1994 [1925], sur laquelle est fondée toute la recherche postérieure sur la mémoire.

67 BARTH 1995.

68 ASSMANN 2010, p. 139.

69 Voir CHILLET 2016a, p. 89–93, sur la consistance de l'identité étrusque à l'époque augustéenne.

70 GIARDINA 1997.

71 ASSMANN 2010, p. 22.

prise sur les structures sociales de l'empire du temps du règne de Tibère. L'utilité sociale et politique de ce passé-là n'existe plus et il perd les cadres qui lui permettaient de s'exprimer et d'exister. Aussi, l'étrusquisme de l'empereur Claude dut-il apparaître comme largement anachronique et il n'est pas hors de propos de penser que son histoire étrusque et le recours qu'il dut y faire en politique, si l'on en croit son discours de Lyon, n'aient pas été pour quelque chose dans l'image péjorative qui lui est attachée.

*Clément Chillet*

*Université Grenoble Alpes*

<clement.chillet@univ-grenoble-alpes.fr>

## Bibliographie

AIGNER-FORESTI 2001

AIGNER-FORESTI (L.) – « Momenti di aggregazione e momenti di disgregazione nei sistemi politici degli Etruschi », in : A. BARZANÒ, C. BEARZOT, F. LANDUCCI, L. PRANDI, G. ZECCHINI (éd.) – *Alle radici della casa comune europea* (t. 3 Identità e valori fattori di aggregazione e fattori di crisi nell'esperienza politica antica), Rome, 2001, p. 97–128.

ASSMANN 2010

ASSMANN (J.) – *La mémoire culturelle, écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, Paris, 2010 [traduit de : *Das kulturelle Gedächtnis. Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen*, Munich, 2002, par D. Meur].

BARTH 1995

BARTH (F.) – « Les groupes ethniques et leurs frontières », in : P. POUTIGNAT, J. STREIFF-FENART (dir.) – *Théories de l'ethnicité*, Paris, 1995, p. 203–249.

BATTISTONI 2009

BATTISTONI (F.) – « Rome, Kinship And Diplomacy », in : C. EILERS (éd.), – *Diplomats and diplomacy in the Roman world*, Leyde/Boston, 2009 (Coll. Mnemosyne, 304), p. 73–98.

BENELLI 1994

BENELLI (E.) – *Le iscrizioni bilingui etrusco-latine*, Florence, 1994.

BENELLI 1998

BENELLI (E.) – « Le Iscrizioni funerarie chiusine di età ellenistica », *SE*, 64, 1998, p. 225–263.

BENELLI 2007

BENELLI (E.) – *Iscrizioni etrusche : leggerle e capirle*, Ancône, 2007.

BOURDIN 2012

BOURDIN (S.) – *Les peuples de l'Italie préromaine*, Rome, 2012 (coll. BEFAR, 350).

BRIQUEL 1984

BRIQUEL (D.) – *Les Pélasges en Italie, recherches sur l'histoire de la légende*, Rome, 1984 (coll. CEFAR, 252).

BRIQUEL 1988

BRIQUEL (D.) – « L'Italie d'Horace », in : R. CHEVALLIER (dir.) – *Présence d'Horace, colloque de Tours des 26–27/6/1987*, Tours, 1988, p. 41–50.

BRIQUEL 1991

BRIQUEL (D.) – *L'origine lydienne des Étrusques : histoire de la doctrine dans l'antiquité*, Rome, 1991 (coll. CEFAR, 139).

BRIQUEL 1994

BRIQUEL (D.) – « I passi liviani sulle riunioni della Lega etrusca », in : L. AIGNER-FORESTI, C. BEARZOT, A. BARZANÒ (éd.) – *Federazioni e federalismo nell'Europa antica.*, Milan, 1994, p. 351–372.

BRIQUEL 2012

BRIQUEL (D.) – « Le sacrifice humain attribué à Octave lors du siège de Pérouse », in : G. BONAMENTE (éd.) – *Augusta Perusia, Studi storici e archeologici sull'epoca del Bellum Perusinum*, Pérouse, 2012, p. 39–63.

BUONGIORNO 2010

BUONGIORNO (P.) – *Senatus consulta Claudianis temporibus facta : una palingenesi delle deliberazioni senatorie dell'età di Claudio (41–54 d. C.)*, Rome, 2010.

CAMPOREALE 1985

CAMPOREALE (G.) – « Volsinii e la dodecapoli etrusca. Storia del problema », *Annali della fondazione per il museo "Claudio Faina"*, 2, 1985, p. 11–36.

CENCIAIOLI 2011

CENCIAIOLI (L.) – *L'Ipogeo dei Volumni : 170 anni dalla scoperta (atti del Convegno, Perugia, 10–11 giugno 2010)*, Pérouse, 2011.

## CHILLET 2016a

CHILLET (C.) – « Usages et devenir de la figure de Mécène. Les processus de la mémoire en acte », in : S. BENOIST, A. DAGUET-GAGEY, C. HOËT-VAN-CAUWENBERGHE (éd.) – *Une mémoire en actes. Espaces, figures et discours dans le monde romain*, Villeneuve d'Ascq, 2016, (Coll. Histoire et civilisations), p. 155–172.

## CHILLET 2016b

CHILLET (C.) – *De l'Étrurie à Rome. Mécène et la fondation de l'Empire*, Rome, 2016 (coll. BEFAR 373).

## CHILLET 2017

CHILLET (C.) – « L'Italie augustéenne au regard de l'Italie virgilienne. Ethnographie, poésie et principat », *MEFRA*, 129.1, 2017, p. 33–42.

## COLONNA &amp; PELLEGRINO

COLONNA (G.), PELLEGRINO (C.) – « Rivista di epigrafia Etrusca », *SE*, 65–68, 2002, p. 384–388.

## CONESTABILE 1856

CONESTABILE (G.) – *Dei Monumenti di Perugia etrusca e romana, t. II. Il Sepolcro dei Volunni.*, Pérouse, 1856.

## CRISTOFANI 1985

CRISTOFANI (M.) – *Civiltà degli Etruschi*, Florence, 1985.

## DE SIMONE 2004

DE SIMONE (C.) – « La nuova iscrizione etrusca di Pontecagnano. Quali 'attanti del dono', ed in che senso la più antica menzione (Rasunie) del nome degli Etruschi », *L'incidenza dell'Antico : dialoghi di storia greca*, 2, 2004, p. 73–96.

## ELWYN 1993

ELWYN (S.) – « Interstate kinship and Roman foreign policy », *TAPhA*, 123, 1993, p. 261–286.

## FARNEY 2007

FARNEY (G.) – *Ethnic identity and aristocratic competition in republican Rome*, Cambridge, 2007.

## GASCOU 1988

GASCOU (J.) – « Y avait-il un pagus carthaginois à Thuburbo Maius ? », *AntAfr.*, 24, 1988, p. 67–80.

## GIARDINA 1994

GIARDINA (A.) – « L'identità incompiuta dell'Italia Romana », in : ID. – *L'Italia Romana, storie di un'identità incompiuta*, Rome-Bari, 1997, p. 3–116 [= in : *L'Italie d'Auguste à Dioclétien*, Rome, 1994, p. 1–89].

## GOLDBECK 2015

GOLDBECK (V.) – *Fora Augusta. Das Augustusforum und seine Rezeption im Westen des Imperium Romanum*, Ratisbonne, 2015 (coll. Eikoniká. Kunstwissenschaftliche Beiträge, 5).

## HAACK 2006

HAACK (M.-L.) – « Apollon meurtrier en Étrurie », *MEFRA*, 118.2, 2006, p. 237–250.

## HADAS-LEBEL 2004

HADAS-LEBEL (J.) – *Le bilinguisme étrusco-latin, contribution à l'étude de la romanisation de l'Etrurie*, Louvain/Paris/Dudley (MA), 2004.

## HALBWACHS 1994

HALBWACHS (M.) – *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, 1994 [1925].

## HALBWACHS 1997

HALBWACHS (M.) – *La mémoire collective*, Paris, 1997 [1950].

## HAYNES 2000

HAYNES (S.) – *Etruscan civilization, a cultural history*, Londres, 2000.

## HEURGON 1969

HEURGON (J.) – « Inscriptions étrusques de Tunisie », *CRAI*, 1969, p. 526–551.

## INGLEBERT 2005

INGLEBERT (H.) – *Histoire de la civilisation romaine*, Paris, 2005 (Coll. Nouvelle Clío).

## LE DOZE 2014

LE DOZE (P.) – *Le Parnasse face à l'Olympe. Poésie et culture politique à l'époque d'Octavien/Auguste*, Rome, 2014 (coll. CEFR, 484).

## LEJEUNE 1962

LEJEUNE (M.) – « La bilingue étrusco-latine de Pesaro », *REL*, 40, 1962, p. 160–166.

## LIOU 1969

LIOU (B.) – *Praetores Etruriae XV populorum : étude d'épigraphie*, Bruxelles, 1969 (coll. Latomus, 106).

## MAGGIANI 1985

MAGGIANI (A.) – *Artigianato artistico*, Milan, 1985.

## MAGGIANI 2007

MAGGIANI (A.) – « Dove e quando fu scritto il *liber linteus zagabriensis* », in : G. CRESCI MARRONE, A. PISTELLATO (éd.) – *Studi in ricordo di Fulviomario Broilo, atti del convegno, Venezia, 14–15 Ottobre 2005*, Padoue, 2007, p. 403–426.

- MAROTTA 2009  
MAROTTA (V.) – *La cittadinanza Romana in età imperiale (secoli I–III d.C.), una sintesi*, Turin, 2009.
- MARTIN 1989  
MARTIN (P.-M.) – « Énée chez Denys d’Halicarnasse. Problèmes de généalogie », *MEFRA*, 101, 1989, p. 113–142.
- PITTAU 1996  
PITTAU (M.) – « Gli Etruschi e Cartagine : i documenti epigrafici », *Africa Romana*, 19.3, 1996 [1994], p. 1657–1674.
- SCUDERI 1978  
SCUDERI (R.) – « Il mito eneico in età augustea : aspetti filoetruschi e filoellenici », *Aevum*, 52.1, 1978, p. 88–99.
- SISANI 2011  
SISANI (S.) – « L’ultimo dei Volumni : P. Volumnius Violens e le vicende istituzionali del *municipium* di Perugia tra il 40 a. C. e l’età augustea », in : L. CENCIAIOLI (dir.) – *L’Ipogeo dei Volumni : 170 anni dalla scoperta (atti del Convegno, Perugia, 10–11 giugno 2010)*, Pérouse, 2011, p. 211–230.
- SORDI 1989  
SORDI (M.) – *Il mito troiano e l’eredità etrusca di Roma*, Milan, 1989.
- SORDI 1991  
SORDI (M.) – « La fuga di Mario nell’88 e gli Etruschi d’Africa », *Klio*, 73, 1991, p. 408–412.
- SPÄTH 2016  
SPÄTH (T.) – « Au lieu des Lieux, les actes de mémoire. Figurations du passé et pratiques sociales », in : S. BENOIST, A. DAGUET-GAGEY, C. HOËT-VAN-CAUWENBERGHE (éd.) – *Une mémoire en actes. Espaces, figures et discours dans le monde romain*, Villeneuve d’Ascq, 2016, (Coll. Histoire et civilisations), p. 23–46.
- THIMME 1955  
THIMME (J.) – « Chiusinische Aschenkisten und Sarkophage der hellenistischen Zeit », *SE*, 23, 1955, p. 25–247.
- TORELLI 1971  
TORELLI (M.) – « Per la storia dell’Etruria in età imperiale », *RFIC*, 99, 1971, p. 489–501.
- TORELLI 1975  
TORELLI (M.) – *Elogia Tarquiniensia*, Florence, 1975.
- UDA 1990  
UDA (A.) – « La “sabinité” de Tibur dans l’Italie des épîtres. Vision poétique et réalités régionales », *MEFRA*, 102.1, 1990, p. 303–355.
- VANSINA 1985  
VANSINA (J.) – *Oral tradition as history*, Madison (WI), 1985.
- VON GERKAN & MESSERSCHMIDT 1942  
VON GERKAN (A.), MESSERSCHMIDT (F.) – « Das Grab der Volumnier bei Perugia », *MDAI-R*, 57, 1942, p. 122–235.
- WIKANDER 1993  
WIKANDER (Ö.) – « Senators and equites V. Ancestral pride and genealogical studies in late republican Rome », *ORom*, 19, 1993, p. 17–90.
- WISEMAN 1974  
WISEMAN (T. P.) – « Legendary genealogies in late-republican Rome », *Phoenix*, 21, 1974, p. 153–163.
- ZALAPY 1918  
ZALAPY (E.) – « La tomba etrusca dei Velimni a Perugia », *Bollettino della regia deputazione di Storia Patria per l’Umbria*, 24, 1918, p. 181–273.